



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Position de la France sur le blocus de la bande de Gaza

Question écrite n° 42575

#### Texte de la question

Mme Sylvie Tolmont attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation de la bande de Gaza. Après des épisodes de tension cet été, on constate cet automne un assouplissement progressif de la politique de blocus menée conjointement par Israël et l'Egypte sur la bande de Gaza. Depuis fin août 2021, le passage frontalier de Rafah est partiellement rouvert côté égyptien, comme celui de Kerem Shalom côté israélien. Fin octobre 2021, les autorités israéliennes ont accordé 3 000 nouveaux permis d'entrée à destination des « commerçants » de Gaza (ouvriers et cadres), portant à 10 000 le nombre de permis délivrés. De même, pour la première fois depuis 2009, 4 000 Palestiniens sur le territoire israélien ont été régularisés. Par conséquent, si l'on constate un assouplissement momentané du blocus, on doit rester extrêmement vigilant concernant les mesures israéliennes qui affectent les populations civiles de la bande de Gaza. Tout en demeurant lucide sur la persistance des tensions, ces signes attestent de la volonté de désescalade des autorités israéliennes et égyptiennes d'une part, palestiniennes de l'autre. Ce dialogue et ces échanges entre belligérants sont facilités par l'entremise diplomatique de plusieurs pays - Mme la députée pense au Qatar en particulier. Or il apparaît aux observateurs internationaux que cette médiation s'effectue sans que la France ne soit associée aux négociations entre les parties prenantes. Si les autorités israéliennes soutiennent que le blocus est un impératif de sécurité, les défenseurs des droits humains déplorent son impact sur les populations civiles de Gaza. Aussi, Mme la députée s'interroge sur l'action diplomatique de la France concernant la bande de Gaza. Elle souhaite connaître sa position sur cette question et les actions qu'il compte mener pour encourager et accompagner l'abandon de la politique du blocus.

#### Texte de la réponse

La France a exprimé sa grave préoccupation face à l'escalade de tensions, en mai dernier, entre la bande de Gaza et Israël et salué la cessation des hostilités intervenue le 21 mai 2021, qui a interrompu un cycle de violences dont le bilan humain fût lourd pour les populations civiles. Cette cessation des hostilités a été le fruit d'efforts diplomatiques collectifs auxquels la France a pris toute sa part, en coordonnant ses efforts bilatéraux avec les États-Unis, l'Egypte et la Jordanie. Ce dernier conflit a encore aggravé les conditions de vie de la population de la bande de Gaza et y a accentué la crise humanitaire structurelle que connaît ce territoire. La France est pleinement engagée pour contribuer à la réponse à cette crise humanitaire et à l'amélioration des conditions de vie de la population de Gaza. C'est dans cet objectif que le directeur du centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le consul général de France à Jérusalem se sont rendus le 27 mai dernier dans la bande de Gaza pour y évaluer les besoins humanitaires. Ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'un engagement additionnel de plusieurs millions d'euros de la France, visant à répondre aux besoins humanitaires les plus urgents, en particulier dans la bande de Gaza. Il s'agit de répondre aux besoins des familles les plus vulnérables, de soutenir des actions en matière de santé, de mettre en œuvre des projets d'aide alimentaire et de répondre à l'appel humanitaire d'urgence des Nations unies. La France s'appuie, dans cette perspective, sur les ONG françaises et internationales, le CICR et les agences compétentes des Nations unies. La France est également engagée à travers l'action de l'Institut français de Gaza, seul centre culturel étranger présent sur ce territoire. Au-delà de l'urgence humanitaire, il est indispensable de travailler à une solution durable pour Gaza. Cela passe d'une part par la levée du blocus, dans le respect des

préoccupations de sécurité d'Israël, et d'autre part par la réconciliation inter-palestinienne et le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza. La France appelle l'ensemble des parties à prendre leurs responsabilités en ce sens. Enfin, la question de Gaza ne peut être séparée de celle du règlement du conflit israélo-palestinien dans son ensemble. L'escalade de mai dernier a souligné la nécessité d'une relance d'un processus politique crédible, dans le cadre du droit international et sur la base de la solution des deux États, sans laquelle les cycles de violences se répéteront. La France est déterminée à jouer pleinement son rôle dans ces efforts, comme elle l'a fait au cours des derniers mois, en particulier avec l'Allemagne, l'Egypte et la Jordanie, que nous avons réuni à Paris à cette fin, en mars dernier, à niveau ministériel.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Tolmont](#)

**Circonscription :** Sarthe (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42575

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [16 novembre 2021](#), page 8241

**Réponse publiée au JO le :** [25 janvier 2022](#), page 548